

COLLEGE Jean Lacaze

121, rue du Collège

82170 GRISOLLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

FOURNITURE DE GAZ NATUREL

pour le collège Jean Lacaze (Grisolles)

*Marché Public de fournitures courantes et services
Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des
Marchés Publics (décret n) 2011-1000 du 25 août 2011).*

Sommaire du Règlement de Consultation

Contenu

Article 1. Objet de la consultation.....	3
Article 2. Conditions de la consultation.....	3
2.1 Définition de la procédure.....	3
2.2 Décomposition en tranches et en lots.....	3
2.3 Durée du marché.....	4
2.4 Délai de validité des offres.....	4
Article 3. Présentation des offres.....	4
3.1 Présentation générale.....	4
3.2 Pièces du dossier de consultation.....	5
3.3 Composition de l'offre à remettre par les candidats.....	5
3.4 Réception des offres.....	6
Article 4. Jugement et classement des offres.....	7
4.1 Conformité des offres.....	7
4.2 Critères d'attribution.....	7
Article 5. Compléments d'information.....	7

Article 1. Objet de la consultation

La consultation concerne :

Fourniture de gaz naturel pour l'alimentation (chauffage et production d'eau chaude) du collège Jean Lacaze (Grisolles).

Le lieu d'exécution des prestations est le suivant :

Collège Jean Lacaze

121 rue du Collège

82170 GRISOLLES

Le marché comprend la fourniture du gaz, l'acheminement et la livraison jusqu'au point de comptage client ; il comprend également l'utilisation du réseau de transport et l'utilisation du réseau de distribution ainsi que les conditions standards de livraison.

Article 2. Conditions de la consultation

2.1 Définition de la procédure

Le présent marché est un marché de fournitures courantes et services lancé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP).

2.2 Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ni d'allotissement.

2.3 Durée du marché

Le début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel est fixé au 1^{er} juillet 2015 à 00H00.

La durée du marché est fixé à 2 ans à compter de la date de début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel.

2.4 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 3. Présentation des offres

3.1 Présentation générale

Le dossier de consultation est remis à chaque candidat en un seul exemplaire gratuitement à l'adresse suivante :

Collège Jean Lacaze

121 rue du Collège

82170 GRISOLLES

Tél. : 05 63 27 04 20

Plate-forme de dématérialisation : **www.aji.fr**

Les candidatures et les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentations associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité non française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation du maître de l'ouvrage. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat. Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidat(s).

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des candidats(s).

3.2 Pièces du dossier de consultation

Le présent dossier de consultation est constitué par :

- L'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication ;
- L'acte d'engagement DC3 ;
- Le présent règlement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCAP et CCTP).

3.3 Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par chaque candidat pour lequel il remet une offre sera placé sous enveloppes cachetée. Le pli porte l'indication de l'appel d'offres avec la mention : **NE PAS OUVRIR.**

L'enveloppe devra comporter les pièces justificatives accompagnées de l'offre, c'est-à-dire toutes les pièces énumérées ci-après :

- Lettre de candidature (imprimé DC 1)
- Déclaration du candidat (imprimé DC 2)
- L'acte d'engagement (DC 3) à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des entrepreneurs(s) ;
- L'autorisation de fourniture de gaz naturel délivrée par le ministre chargé de l'énergie prévue par l'article 5 de la loi n) 2003-8 du 3 janvier 2003 en cohérence avec les clients autorisés.
- L'origine des approvisionnements : indication des lieux de provenance du gaz naturel et du nombre de points d'injection sur le réseau français

- Le récépissé de visite, le cas échéant,
- Un mémoire technique présentant l'organisation de la prestation, l'étendue des services proposés, les modalités de gestion de la facturation, le contrat proposé, le suivi des consommations ainsi que tout élément permettant d'apprécier la pertinence de l'offre du candidat.
- Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - a) Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir,
 - c) Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 324-9, L 324-10, L.341-6, L 125-1 et L 125-3 du Code du travail.

3.4 Réception des offres

Les offres devront parvenir à :

Collège Jean Lacaze

Mme WATIER Yolaine

121 rue du Collège

82170 Grisolles

par pli recommandé, avec Avis de Réception postal, ou déposées au secrétariat de l'acheteur public contre récépissé avant le **08/06/2015 à 16h30**. Elles devront être remises sous pli cacheté et comporter toutes les pièces mentionnées dans ce Règlement de consultation.

Les offres reçues après ce délai ne seront pas examinées.

Article 4. Jugement et classement des offres

4.1 Conformité des offres

Les offres non-conformes à l'objet du marché ou au présent règlement de consultation seront éliminées.

Les conditions de jugement prévoient notamment :

1. l'examen de la conformité des réponses aux documents de consultation,
2. la prise en compte des critères de jugement énumérés ci-après.

4.2 Critères d'attribution

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Critère	Pondération
Valeur technique	10%
Le prix des prestations	90 %

La valeur technique est appréciée à partir du mémoire technique remis par le candidat.

Article 5. Compléments d'information

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres,

■ pour les renseignements d'ordre administratif ou technique, une demande écrite à :

Collège Jean Lacaze

Mme WATIER Yolaine

121 rue du Collège

82170 GRISOLLES

Tél. : 05 63 27 04 20

Fax : 05 63 27 04 21

Email : yolaine.watier@ac-toulouse.fr

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres.